

Critères d'engagement

(partie réservée au Collège 1)

Mode d'emploi

Quatre thématiques ont été identifiées par le collectif fondateur du label Bâbord.

Notre posture est incitative afin d'encourager les adhérents à améliorer leurs pratiques, et à trouver collectivement des solutions pour y parvenir.

Dans cet esprit, la règle définie par le collectif est la suivante : la structure souhaitant rejoindre Bâbord doit d'ores et déjà s'auto-évaluer et cocher au moins 4 critères par thématique et 22 critères au total **minimum**. Attention certains critères sont obligatoires.

Chaque année cette auto-évaluation sera mise à jour, avec l'engagement de respecter un critère supplémentaire.

Le CA aura en charge de s'assurer de la sincérité de cette auto-évaluation et de valider (ou non) l'adhésion.

Thématique 1 : emploi / conditions de travail

- appliquer la convention collective, sa grille de salaires et de défraiements - Critère obligatoire**
- salarier tout le plateau (artistique et technique) - Critère obligatoire**
- respecter le ratio 1 salarié = 1 stagiaire ou 1 service civique maximum
- favoriser les stages rémunérés
- embaucher par compétences recherchées (éviter les fiches de poste trop polyvalentes)
- garantir un environnement de travail correct (poste de travail, matériel, téléphone professionnel...)
- respecter la frontière temps professionnel et privé (droit à la déconnexion, horaires...)
- utiliser les dispositifs d'aide à l'emploi (pour embaucher, éviter les temps partiels...)
- faire de la pédagogie sur les salaires + cc auprès des organisateurs
- penser un parcours de formation

Thématique 2 : environnement / éco-responsabilité

- effectuer un bilan carbone + s'engager à réduire de 10% par an
- 1 à 2 réunions en interne par an pour penser les améliorations, prévoir une formation
- au moins 50% du catalogue est installée en région Nouvelle Aquitaine
- privilégier au maximum les prestataires locaux (studios, imprimeurs, photographes, vidéastes, location de matériel...)
- éco-conception des spectacles (fiches techniques légères, demande de backline et mutualisation de matériel quand co-plateaux pour privilégier les déplacements train)

- adapter le rider : catering (produits locaux, de saison, privilégier les repas végétariens) encourager à la réduction de plastique (suppression de l'éco cup annuelle, prévoir des gourdes...)
- favoriser les outils numériques libres
- hygiène numérique : limiter le stock de données
- communication : préférer les médias locaux aux sponsoring de réseaux sociaux
- assouplir la clause d'exclusivité territoriale pour faciliter les tournées

Thématique 3 : égalité & mixité

Structure

- Avoir une direction paritaire (bureau associatif / co-direction)
- Nouvelle embauche : avoir une pré-sélection paritaire (aka short list)
- Avoir une équipe salariée composée d'au moins 30% de femmes
- Communication inclusive/non sexiste (visuels, rédaction, représentations)

Artistes

- Avoir un catalogue d'artistes composé d'au moins 30% de femmes
- promouvoir des initiatives (more women on stage, majeures, plateforme Wah!) auprès des artistes et des organisateurs d'événements (encourager à la mixité sur scène et en technique).

VHSS et lutte contre les discriminations

- Afficher des supports de communication sur les question des VSS dans la structure
- Former les équipes (gouvernance, salariés, bénévoles...)
- Définir un référent pour les questions de VHSS
- Mener une enquête interne et sanctionner toute discrimination, tout harcèlement, toute violence (Obligatoire)**

Thématique 4 : nouvelles / bonnes pratiques

Transparence

- mettre à disposition des équipes artistiques et techniques le budget de production
- informer des cachets et royautés les membres du projet
- mettre à disposition les budgets synthétisés de l'ensemble du catalogue

Loyauté

- tarification et redistribution juste (cachets, royautés, facilité les déclarations Sacem)
- équité des salaires dans les groupes (max 1 > 4 dans les groupes // max 1 > 3 dans la structure)
- s'engager pour le droit de suite

Emergence

- investir minimum 20% du chiffre de la production en faveur d'artistes émergents régionaux

Solidarité

- Adhérer à un réseau professionnel ou syndicat (hors Bâbord)
ou
- Prendre part à un projet de coopération
- routing concerté (encourager les lieux à coopérer pour une tournée, clause d'exclusivité allégée, solidarité entre chargé-e-s de diffusion)